

BAREME DES SALAIRES DES JOURNALISTES
Augmentation applicable au 1er novembre 2021
sur le salaire réel des journalistes (base + complément personnel)

Valeur du point : + 1,3 % soit 4,042 €

Fonctions	Coefficients	Salaire brut mensuel (base 35 h hebdo)
Journaliste stagiaire (1er-12ème mois)	413	1 669,35 €
Journaliste stagiaire (13-24ème mois)		
Reporter photo 1er échelon Secrétaire de rédaction 1er échelon Journaliste polyvalent 1er échelon	419	1 693,60 €
Secrétaire de rédaction multimédia 1er éch. Reporter photo 2ème échelon	425	1 717,85 €
Journaliste polyvalent 2ème échelon Rédacteur détaché Secrétaire de rédaction 2ème échelon	441	1 782,52 €
1er secrétaire de rédaction Secrétaire de rédaction multimédia 2ème éch.	452	1 826,98 €
Chef de service ou d'agence Journaliste polyvalent 3ème échelon	468	1 891,66 €
Chef d'édition(s) Secrétaire général de la rédaction	485	1 960,37 €
Rédacteur en chef adjoint	567	2 291,81 €
Rédacteur en chef	617	2 493,91 €

Les salaires ci-dessus sont majorés, le cas échéant, de la façon suivante :

- a) Pour tenir compte du tirage :
 - . au dessus de 20 000 ex. : majoration de 10 %
- b) Pour tenir compte de la périodicité
 - . bi-hebdo : majoration de 10 %
 - . tri-hebdo : majoration de 15 %

Une indemnité de 38,11 € est attribuée aux journalistes qui utilisent leur appareil photographique personnel

NB : Les augmentations au titre des indices portent sur les salaires réels.